



## ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU SITE DE VILLEVIEILLE

---

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 14 AOUT 2008

Les membres du conseil d'administration se sont retrouvés à 18 heures le 14 août 2008.

Etaient présents :

Claude Cabanis, Monique Dereux, Solange Hinnen-Guiffrey, Marc Dimanche, Hans-Jörg Klein.

Etaient excusés :

André Mangin, Jean Saint Upéry (pouvoir à M.Dimanche), Guy Vassal (pouvoir à S.Hinnen-Guiffrey).

### Election du bureau :

Le Conseil d'administration élu lors de la dernière assemblée générale a procédé au renouvellement du bureau composé désormais comme suit :

NOM	PRÉNOM	Fonction
DIMANCHE	MARC	Président
HINNEN-GUIFFREY	SOLANGE	Présidente d'Honneur
SAINT-UPERY	JEAN	Vice-Président
CABANIS	CLAUDE	Secrétaire
DEREUX	MONIQUE	Secrétaire Adjointe
KLEIN	HANS-JÖRG	Trésorier
MANGIN	ANDRE	Trésorier Adjoint

### Autres points à l'ordre du jour :

#### PREPARATION DES JOURNEES DU PATRIMOINE :

Les dates retenues cette année au niveau européen sont les 20 & 21 septembre 2008.

Après débat, le programme retenu consistera à l'organisation d'une visite guidée du village et de ses abords (semblable à celle organisée l'année dernière) chaque après midi, soit une visite à 15 heures le samedi 20 et le dimanche 21.

Le projet d'organiser l'une des deux visites dans les quartiers de Pondres et de Fontbouisse est pour l'instant abandonné. L'organisation de sorties en attelage/calèche est envisagée : Edith De Craëne est contactée en cours de réunion pour étudier avec elle quelles seraient les possibilités. Deux options sont évoquées : soit un « baptême » en attelage, soit la visite d'une exposition des différents attelages et des matériels spécifiques anciens ou récents. Marc Dimanche rencontrera Edith De Craëne dans les jours qui suivent pour retenir une option, la seconde semblant la plus simple à organiser. L'option « visites en attelage et repas organisé au mas » serait plus adaptée pour la sortie annuelle de l'association.

Marc Dimanche se chargera de la réédition de la plaquette distribuée l'année dernière (éventuellement réactualisée). Il rédigera une affichette à distribuer.

La diffusion de l'information et de l'affichette est prévue sur le site de l'association et auprès de : l'Office du tourisme de Sommières, le Pays d'accueil Terres de Sommières et la Communauté de communes, le Midi Libre, le regroupement des associations patrimoniales « Vaufrage-Vidourle-Vistrenque-Sommiérois », le site de la Fête du patrimoine. Des badges sont à prévoir pour les membres du CA de l'ASSV pour la visite.

Une question est restée en suspens : l'organisation d'un concert de l'ensemble vocal (chorale) de Sommières à l'église de Villevieille. Cette possibilité sera rediscutée avec André Mangin, membre de la chorale, et avec Régine Gonnet, membre de l'association des amis de l'église.

#### SOLLICITATION DU PAYS D'ACCUEIL DES TERRES DE SOMMIERES :

Véronique Couderc, chargée de mission tourisme du Pays d'accueil a sollicité l'association via un mail adressé à Hans Klein pour l'organisation d'une sortie à la découverte des capitelles (une demi-journée au 3<sup>ème</sup> trimestre 2008).

Après discussion, il est convenu de répondre favorablement à cette demande :

- Marc Dimanche contactera Véronique Couderc pour organiser une rencontre et étudier les modalités de réalisation de cette sortie ;
- Claude Cabanis contactera Michel Fosse, qui avait collaboré à l'inventaire des capitelles de Villevieille, pour lui demander de participer à l'organisation et à la conduite de cette sortie en tant que personne-ressource.

#### PIGEONNIER DE PONDRES :

Le mauvais état et la dégradation du pigeonnier sont évoqués et inquiètent les membres de l'ASSV. Il est décidé dans un premier temps de préparer un article sur le sujet dans le prochain bulletin de l'association afin d'interpeller les propriétaires de ce monument inscrit au patrimoine (SEGARD, commune ?), d'autant que les projets voisins d'urbanisme peuvent aggraver la situation.

#### TABLEAUX DE L'EGLISE :

Solange Hinnen-Guiffrey préparera une réponse à l'article paru dans le bulletin municipal dans lequel la municipalité s'approprie seule la restauration des tableaux. Un éclairage des tableaux serait le bienvenu : cela relève de la compétence de l'association des amis de l'église qui seront questionnés sur cette possibilité.

#### EVENTUALITE DE LA MISE EN PLACE D'UN « PRIX » POUR LES HABITANTS DE VILLEVIEILLE AYANT REALISE UN AMENAGEMENT EXEMPLAIRE :

Il est réfléchi à la éventualité ; quelques options sont envisagées : un diplôme d'honneur (du genre des « truelles d'or »), une médaille, un dessin ou une gravure, etc... les membres du conseil d'administration se donnent quelques mois pour retenir cette possibilité.

#### REEDITION DU LIVRE DE PIERRE HINNEN :

Marc Dimanche va finaliser le dossier de demande de subvention auprès des collectivités. Un sponsoring pourrait être également recherché : Hans Klein va se renseigner sur cette possibilité.

#### MEMBRES D'HONNEUR :

Solange Hinnen-Guiffrey propose d'ériger au titre de membres d'honneur le époux Greminger pour leur soutien historique à l'ASSV : cette proposition est retenue.

#### REFECTION DES RUES DU CENTRE ANCIEN :

L'association s'interroge sur les travaux rues du château et l'horloge qui durent depuis plusieurs mois et ne seront pas terminés avant au minimum et dans le meilleur cas fin septembre/octobre.

Le conseil d'administration est informé par les différents membres ayant participé à la rencontre en mairie ou au dernier conseil municipal des informations disponibles :

- un revêtement béton composite (galets de couleurs naturelles mélangés au béton) sera choisi par la municipalité pour la couverture des rues,
- une rigole centrale en pavés de béton imitant la pierre sera installée,
- les mêmes pavés de béton recouvriront les places, placettes et les portes (place de la parisienne, porte du château et de l'horloge...).

Cependant, ces choix n'étaient pas encore retenus lors du dernier conseil municipal au cours duquel des échantillons de produits ont seulement été présentés.

Les pavés naturels de la porte de l'horloge en partie enlevés pour réaliser des travaux imprévus sur les réseaux ne seront probablement pas remis en place, ce qui est regrettable car cet aménagement (porte et tour de l'horloge) était exemplaire : la porte de l'horloge devrait semble-t-il être revêtue des mêmes pavés béton que les rigoles. Les membres de l'association espèrent que tous les pavés de pierre enlevés seront réutilisés par la municipalité dans des futurs aménagements...

Les autres questions esthétiques qui intéressent l'association concernent la possible remise en valeur des fontaines (place de la parisienne et rue de l'horloge), l'installation de bornes en pierre aux coins de la place de la parisienne (voire des bornes interdisant le stationnement), le traitement des câbles électriques le long des façades et l'installation de nouveaux compteurs d'eau.

Il est prévu que les câbles soient seulement enterrés pour les traversées des rues en les faisant descendre le long des murs : il sera nécessaire de les cacher et en même temps les protéger sous des goutottes de ton pierre. Une demande sera faite en ce sens.

Pour les câbles courant le long des façades, il serait souhaitable de pouvoir les peindre dans des tons pierre : une interrogation des services de l'électricité sera faite en ce sens.

En ce qui concerne les armoires à compteurs d'eau, le service des eaux a proposé aux riverains des rues du château et de l'horloge de les poser en façade. Ajouté aux autres armoires présentes (pour le gaz et pour l'électricité), cela représente beaucoup d'éléments disgracieux le long des façades, sans préjuger de l'impact des nouvelles cavités créées dans des murs en pierre sèche qui n'ont probablement pas besoin d'être affaiblis. Plusieurs riverains ont demandé le placement du compteur dans la chaussée, ce qui peut constituer une alternative intéressante.

On peut se demander si l'installation des armoires contenant les divers compteurs à l'extérieur des maisons (au moins dans l'habitat ancien) se justifie encore alors que l'on met déjà en place des compteurs électroniques interrogeables à distance et que bientôt les relevés seront réalisés sans déplacement des personnels ?

TERRAIN DE LA COSTORELLE :

L'association n'a pas de nouvelles sur l'avancée du projet de lotissement et sur la procédure engagée auprès du tribunal administratif. Cette dernière n'est normalement pas suspensive. Cependant les porteurs du projet de lotissement attendent peut-être l'issue de celle-ci avant d'engager des travaux onéreux ou s'interrogent sur les blocages successifs d'une demande de permis de construire sur un terrain limitrophe. D'autre part, les nouveaux permis de construire semblent être suspendus à la création d'une nouvelle station d'épuration intercommunale sur la commune de Sommières, peut-être préfèrent-ils attendre que la situation se débloque (ce qui pourrait probablement durer un ou deux ans ?) ?

Cela peut laisser le temps de recueillir des éléments archéologiques supplémentaires permettant d'apporter des arguments de poids à l'encontre de ce projet : l'association devra en particulier faire en sorte d'obtenir le rapport de fouilles préventives.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 heures.